

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNE DU RAUCOULES

ENQUÊTE PUBLIQUE PORTANT SUR L'ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par arrêté n°46-14-10-2025 en date du 16 octobre 2025, Monsieur le Maire a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Raucoules. Le siège de l'enquête publique est fixé en Mairie de Raucoules.

Il sera procédé à une enquête publique portant sur le projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune de Raucoules. Le PLU régleme le droit des sols sur le territoire communal. Sa révision générale a permis de prendre en compte les nouvelles dispositions législatives et réglementaires, les documents supra-communaux (SCoT, SDAGE...) et de définir une nouvelle stratégie de développement pour les années à venir.

La personne responsable du Plan Local d'Urbanisme est la commune de Raucoules, représentée par son maire Monsieur Bernard SOUVIGNET.
Toute information relative au Plan Local d'Urbanisme peut être demandée auprès de la Mairie de Raucoules, 7 Rue de la Mairie 43290 RAUCOULES – 04.71.59.90.06 ou par courrier électronique à : secretariat@raucoules.fr

Au terme de l'enquête publique, le conseil municipal de Raucoules approuvera le Plan Local d'Urbanisme, éventuellement modifié, pour tenir compte des avis, des observations du public et du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur.

Le dossier d'enquête publique est constitué des pièces suivantes :

- Les pièces administratives liées à la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme dont l'arrêté d'ouverture d'enquête ;
- Une note de présentation non technique, conforme à l'article R. 123-8 2° du code de l'environnement ;
- Les avis des personnes publiques associées et consultées ;
- Le projet de Plan Local d'Urbanisme comprenant : le rapport de présentation, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables, les Orientations d'Aménagement et de Programmation, le règlement écrit et graphique incluant la liste des Emplacements Réservés et les annexes.

Le projet de Plan Local d'Urbanisme a fait l'objet d'une évaluation environnementale. Cette évaluation environnementale et le résumé non technique figurent dans le rapport de présentation.

En vertu de l'article L. 104-6 du code de l'urbanisme, le projet de Plan Local d'Urbanisme a été transmis pour avis à l'autorité environnementale. L'avis de la mission régionale d'autorité environnementale est joint au dossier d'enquête publique ainsi que la réponse apportée par la commune.

Par décision n°E25000096/63 en date du 23 septembre 2025 du Président du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand désignant Monsieur Yves CHAVENT, avocat honoraire, en qualité de commissaire enquêteur et Monsieur Henri BOUTE en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

L'enquête publique se déroulera pendant une durée de 34 jours consécutifs à partir du 12/11/2025 à 9h00 jusqu'au 15/12/2025 à 12h00, à la mairie de Raucoules – 7 Rue de la Mairie 43290 RAUCOULES.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le public pourra consulter le dossier d'enquête publique :

- en version numérique à l'adresse suivante : <https://raucoules.fr/>
- en version papier consultable gratuitement à la mairie de Raucoules, à l'adresse susvisée, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, du lundi au samedi de 9h00 à 12h00.

Un poste informatique sera tenu à la disposition du public à la Mairie de Raucoules, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, afin de permettre la consultation du dossier et de transmettre ses observations et propositions à l'adresse suivante : enquetepublique.raucoules@gmail.com en précisant « à l'intention de Monsieur le commissaire enquêteur ». Toute personne pourra, à sa demande et à ses frais, obtenir, dans des délais raisonnables, copie de tout ou partie du dossier d'enquête publique. La demande devra être adressée à Mairie de Raucoules – 7 Rue de la Mairie 43290 RAUCOULES ou par courrier électronique à l'adresse : secretariat@raucoules.fr

Pendant toute la durée de l'enquête publique, du mercredi 12 novembre à 9h au lundi 15 décembre à 12h, le public pourra déposer ses observations et faire ses propositions selon les possibilités suivantes :

- Soit sur le registre d'enquête papier établi sur feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le commissaire enquêteur, mis à disposition à la mairie de Raucoules aux jours et heures habituels d'ouverture au public,
- Soit auprès du commissaire enquêteur aux jours et heures de ses permanences :
 - o Le mercredi 12 novembre 2025 de 9h00 à 12h00 ;
 - o Le mardi 25 novembre 2025 de 14h00 à 17h00 ;
 - o Le lundi 15 décembre 2025 de 9h00 à 12h00.
- Soit par courrier électronique à l'adresse suivante : enquetepublique.raucoules@gmail.com en précisant « à l'intention de Monsieur le commissaire enquêteur »,
- Soit par voie postale en adressant un courrier à Monsieur le commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Mairie de Raucoules 7 Rue de la Mairie 43290 RAUCOULES.

Les observations et propositions écrites du public, reçues par le commissaire enquêteur et celles transmises par voie postale ou par voie électronique seront consultables à la mairie de Raucoules, siège de l'enquête publique. Les observations reçues postérieurement à la clôture de l'enquête publique le lundi 15 décembre à 12h ne seront pas prises en compte.

Un avis d'ouverture de l'enquête publique sera publié par la commune de Raucoules, en caractères apparents quinze jours au moins avant le début de l'enquête publique et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci dans deux journaux diffusés dans le département de Haute-Loire.

En outre, quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci, l'avis sera publié sur le site internet de la commune (<https://raucoules.fr/>) et par affichage à la mairie.

Au terme de l'enquête publique, le registre d'enquête publique est clos et signé par le commissaire enquêteur. Le commissaire enquêteur transmet à la commune, dans un délai de trente jours à compter de la date de la clôture de l'enquête publique, le dossier et le registre d'enquête, ainsi que son rapport et ses conclusions motivées.

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur à la mairie de Raucoules, aux jours et heures habituels d'ouverture, dès qu'ils seront reçus et pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ces documents seront également consultables pendant la même période sur le site internet de la commune de Raucoules (<https://raucoules.fr/>).

Le Maire, Bernard SOUVIGNET